



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

**[Mardi 15 décembre 2020]**

Date de la convocation

9 décembre 2020

Date d'affichage

16 décembre 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 31

Procurations : 1

Votants : 32

Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO *Maires Adjoints*, Anne DUBIER, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Martine MOSTARDI, Monique GUILLE, Martine VIOLETTE, Laurent SQUASSINA, Philippe ISSARD, Isabelle BEAUVAIS, Thierry BODDI, Christel PALIS, David AMALRIC, Daniel RIBES, Arnaud ELGOYHEN, Corinne DARMANI, Gabriel CARRAMUSA, Jean BATAILLOU, Agnès MERONI, Jean-Marc AGUERRE, Dominique BOYER, *Conseillers*

**Absents et représentés** : Alice GAUTREAU

**Absents** : Thomas DOMENECH

**N° 204/ 2020**

*Secrétaire de séance : Eric PILUDU*

**OBJET DE DELIBERATION : Lancement de procédure de déclassement du domaine public d'une venelle sise rue Cul de Sac Rive droite à Gaillac**

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante que la Commune a été sollicitée par M. et Mme Yannick SIMON, domiciliés 123 chemin des Pibouls à Gaillac qui demandent à acquérir la venelle en impasse située entre les parcelles cadastrées section BY n°528 et n°530 de la rue Cul de Sac Rive droite, jouxtant leur propriété du 22 place de la Salle (plan cadastral annexé).

Le maintien dans le domaine public communal de cette partie de la rue du Cul de Sac Rive Droite, constituant une venelle en impasse entre deux propriétés privées, n'est pas justifié : elle n'a pas été entretenue par la Commune et son accès est fermé par une clôture en grillage depuis des décennies.

Son usage est de fait privatif depuis et la Commune n'a pas d'intérêt à la conserver dans son domaine routier.

Il convient de prononcer la désaffectation de cette venelle et de procéder à son déclassement, après enquête publique, en vue d'une cession à M. et Mme SIMON.

Un commissaire enquêteur sera désigné afin de procéder à l'enquête publique ad hoc, un plan de division sera établi par un géomètre afin de s'assurer de la contenance à déclasser et le montant de la cession sera fixé suivant l'avis du service des domaines.

Il est proposé à l'assemblée de prononcer la désaffectation de ladite venelle, d'approuver le lancement de l'enquête publique concernant l'opération précitée, et de donner pouvoir à Madame le Maire pour signer toute pièce nécessaire à l'accomplissement de la présente.

1 annexe

VOTE : à l'unanimité des membres présents

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**PRONONCE** la désaffectation de la venelle sise rue Cul de Sac Rive Droite, entre les parcelles cadastrées section BY n°528 et n°530,

**APPROUVE** le lancement de la procédure de déclassement d'une partie de ladite rue constituant une venelle ci-dessus exposée, en vue de son aliénation,

**DONNE POUVOIR** à Madame le Maire, ou à l'Adjoint Délégué, de signer toute pièce nécessaire à l'accomplissement de la présente.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Madame le Maire,**

**Martine SOUQUET**

**Fait à Gaillac le 16 décembre 2020**